Jean-Paul SELLERON
105 Avenue Edouard Herriot
83700 St-Raphaël

St Raphaël le 14 octobre 2026

Contribution à l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUIH)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je soussigné, **Monsieur Jean-Paul SELLERON,** propriétaire de la parcelle cadastrée **section D n°208**, située **route des Macaires à Méry-sur-Cher**, souhaite formuler une observation concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je demande que cette parcelle conserve son caractère **constructible**, conformément au classement dont elle bénéficie aujourd'hui dans le document d'urbanisme de la commune de Méry-sur-Cher.

En effet, cette parcelle s'inscrit dans la continuité immédiate du tissu bâti existant. Son urbanisation constituerait un prolongement naturel et cohérent de l'urbanisation actuelle, sans engendrer d'étalement urbain significatif ou de rupture dans l'organisation du secteur.

Par ailleurs, les réseaux et équipements publics desservent déjà ce secteur, ce qui permettrait l'implantation d'une nouvelle construction dans des conditions satisfaisantes, en cohérence avec les objectifs de développement maîtrisé de la commune.

Le maintien du caractère constructible de cette parcelle contribuerait également à préserver les possibilités d'accueil de nouveaux habitants sur la commune de Méry-sur-Cher et à soutenir son développement démographique.

Pour ces raisons, je sollicite le maintien du classement de la parcelle D n°208 en zone permettant la construction d'une habitation ou, à défaut, son reclassement dans une zone offrant les mêmes possibilités.

Vous remerciant de l'attention portée à cette observation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Paul SELLERON
Propriétaire de la parcelle cadastrée D n°208
Route des Macaires
18100 Méry-sur-Cher "

Jean-Paul SELLERON